

## CAP 22 : les MEFs, premiers de la classe ?

**La réforme de l'action publique ne doit pas être conditionnée à une baisse du budget de 60 milliards d'euros et à une suppression de 50 000 postes dans la Fonction publique d'État !**

Dans ce cadre, nos ministères économiques et financiers s'attachent toujours à montrer l'exemple en matière de réformes jusqu'à expérimenter le management en « mode projet ».

Toutes nos directions et services sont touchés par la frénésie réformatrice du gouvernement, à commencer par le projet de loi de transformation de l'action publique (restructuration des bureaux dans toutes les directions, suppression de missions et donc de postes, remise en cause du temps de travail et des congés), réforme des retraites, recul des garanties des agents, etc.

### La CFDT dit OUI à la modernisation MAIS...

La CFDT est attachée au statut de la fonction publique garant de l'intégrité, de la neutralité et de la compétence des agents.

Elle a pesé autant que possible dans la négociation lors de l'examen du projet de loi de transformation de la Fonction Publique en ayant déposé 94 amendements dont une trentaine ont été intégrés voire adaptés....

La CFDT sait aussi s'opposer pour défendre aussi bien les fonctionnaires que les contractuels en ayant appelé au rassemblement du 27 mars dernier et en appelant à la mobilisation le 9 mai prochain pour appuyer ses revendications auprès des parlementaires et infléchir la position du gouvernement.

**Suppressions d'emplois, modernisation du management, rémunération au mérite, réorganisations..., Bercy est toujours en pointe des efforts pour réformer l'État.**

**Entre provocation et immobilisme, la CFDT exige un dialogue social à la hauteur des enjeux sur les missions et les moyens humains pour les réaliser.**



Page 1

Édito

• CAP 22 : les MEFs,  
premiers de la classe ?

Page 2

• La CFDT s'oppose au projet  
de loi de transformation de  
la Fonction publique

Page 3

• DGFIP : agents de centrale,  
par ici la sortie !  
• BRÈVES

Page 4

• 66 propositions pour un  
pacte social et écologique

### le BERCYlien

Directrice de la  
Publication

Christiane JOHO

Comité de rédaction

Pierrette BARBEOC'H

Christian CHAMOREAU

Vincent DENIS

Damien LEROUX

Renaud RECROSIO

Marie-Olga POUGARY

## La CFDT s'oppose au projet de loi de transformation de la fonction publique

Après une année de concertation, l'avant-projet de loi de « Transformation de la Fonction Publique » a été soumis le 15 Mars 2019, au conseil commun de la Fonction publique.

La **CFDT** a fait le choix de se battre pied à pied tout au long de ce processus de négociations. Elle a déposé plus d'une centaine d'amendements dont une trentaine ont été retenus. Malgré les évolutions obtenues, au final, la **CFDT** a maintenu une appréciation négative sur le texte.

### La CFDT refuse

- L'élargissement du recours aux contractuels et la mise en œuvre d'un contrat de mission d'une durée de six ans non renouvelable. Pour la CFDT l'urgence n'est pas d'augmenter le nombre de contractuels mais de garantir leurs droits.
- La suppression des CAP de promotions et de mutations : pour la CFDT les agents doivent pouvoir être défendus dans des instances qui garantissent le respect de leurs droits en toute transparence.
- La fusion des CT et CHSCT : la CFDT estime que les conditions de travail sont une priorité et méritent une instance dédiée.

### La CFDT a obtenu

- Le maintien à l'article 3 du statut général, du principe affirmant que les emplois permanents sont occupés par des fonctionnaires.
- Le renoncement aux mesures accentuant le mérite individuel dans les rémunérations.
- La restriction des départs volontaires aux seuls cas de restructuration de services.
- Une durée minimale du contrat de mission ainsi que des indemnités en cas de rupture anticipée.
- Le développement du dialogue social et de la négociation au niveau local, y compris en accompagnant et en formant les collègues en situation d'encadrement.
- L'information des Comités sociaux (ex comités techniques) par un bilan annuel sur les mesures individuelles.

En conséquence, la CFDT a décidé de voter contre ce projet de loi. Elle reste mobilisée pour infléchir le projet lors de son examen par les parlementaires et lors de l'élaboration des décrets qui mettront en œuvre cette loi.

**Avec l'intersyndicale Fonction publique,  
la CFDT appelle à la mobilisation le 9 mai prochain.**

## AGENTS DE CENTRALE : par ici la sortie !

**Se contraindre à respecter les règles qui protègent les agents semble insupportable à la DGFIP. Après le « suivi de compétences », voici que l'on découvre la « mutation d'office » des agents des services centraux dans le réseau via des suppressions de poste et des abandons/transferts de missions.**

Grâce à l'action et à l'engagement de vos représentants syndicaux, le dispositif de « suivi de compétences » a été vidé de ses effets les plus néfastes (retrait de la possibilité pour le chef de service de muter d'office un agent dans le réseau suite à l'entretien, possibilité « d'appel » auprès du N+2, possibilité de se faire assister d'un représentant syndical lors des entretiens) : les responsables hiérarchiques n'ont pu utiliser ce dispositif pour écarter les agents jugés indésirables en Centrale.

Pourtant, cet objectif reste entier pour l'administration et, chaque année, ce sont 60 à 70 emplois qui sont supprimés au sein des services centraux. Ainsi, certains collègues ont appris que leur mission était abandonnée ou leur poste supprimé : il fallait donc qu'ils retrouvent un poste en Centrale ou ils seraient mutés d'office dans le réseau...

Ces collègues n'ont reçu aucune assistance utile pour retrouver un poste au sein des services centraux et ont souvent eu les pires difficultés pour savoir de quelles garanties ils disposaient pour leurs mutations (maintien du niveau de rémunération de Centrale pendant trois ans, garantie d'affectation dans le département). Tous n'ont d'ailleurs pas eu droit au même traitement : le maintien de salaire n'a été accordé qu'à certains.

De plus, le pouvoir hiérarchique est totalement discrétionnaire : aucune procédure structurée n'a été mise en place par la DGFIP pour s'assurer que le choix de la personne dont le poste est supprimé n'a pas été effectué sur l'un des critères discriminatoires interdits par la loi ou, tout simplement, à la « tête du client » ! Vu l'extrême légèreté avec laquelle la DGFIP traite cette problématique, ne serait-ce pas un ballon d'essai pour les années à venir ?

L'administration se veut rassurante et avance le fait qu'en 2018, seuls 7 agents auraient été menacés d'une mutation d'office dans le réseau !

Mais il apparaît qu'au moins un service a compris le système : il annonce à l'agent sa mutation d'office et, si celui-ci trouve un nouveau poste, inutile d'en informer les RH ! Quoi qu'il en soit, même s'il ne s'agit que de 7 agents cette année, les suppressions d'emploi des années à venir seront certainement importantes et ces méthodes vont être très utiles à l'administration pour « industrialiser les départs » vers le réseau.

**L'appel à la mobilisation intersyndicale Fonction publique est lancé : des HMI se tiendront dans tous les bâtiments du grand Bercy pour répondre à vos questions sur les projets en cours au sein de la DGFIP Centrale et sur la Fonction publique d'État.**

**Pour ne pas être le prochain, le 9 mai, MOBILISEZ - VOUS !**

### **Rapport de l'IGF: une nouvelle attaque contre le temps de travail des fonctionnaires**

L'IGF a pointé dans son dernier rapport, le temps de travail insuffisant des fonctionnaires d'État (hors enseignants et policiers). Sont ainsi particulièrement visés les « jours de fractionnement » et les « jours ministres ». La CFDT a critiqué ce rapport destiné à trouver les moyens d'augmenter le temps de travail et non à dresser un constat objectif. Ainsi l'IGF reconnaît avoir évalué les situations de travail inférieures aux 1607 heures réglementaires sans avoir examiné les cas où les agents travaillent plus de 1607 heures par an !

### **Réforme des retraites : la petite musique de l'allongement de la durée du travail**

Ces derniers temps, différents ministres se sont exprimés sur la nécessité d'allonger la durée de travail nécessaire pour valider ses droits à la retraite. Le gouvernement s'était engagé à ne pas augmenter la durée de cotisation. La CFDT quittera la table des négociations si une telle option était retenue.



## 66 PROPOSITIONS pour un pacte social et écologique

**A** lors que la société civile organisée peine à se faire entendre par le gouvernement depuis le début du quinquennat, 19 organisations associatives, syndicales et mutualistes ont décidé de s'unir pour porter ensemble la convergence de l'écologie et du social. La **CFDT** est signataire de ce pacte. Le secrétaire général de la CFDT, **Laurent Berger**, en est l'un des représentants.

Pour la **CFDT**, il n'y a pas d'un côté la question de la fin du monde et de l'autre, celle de la fin de mois. Les deux enjeux sont les deux faces d'une même pièce, s'alimentant et se combinant. Vouloir traiter l'écologie sans traiter le social, c'est aller droit dans le mur. L'opposition d'une partie de la population à la hausse de la taxe carbone telle qu'elle avait été proposée par le gouvernement actuel en est le parfait exemple.

Ce pacte rassemble 66 propositions qui permettent à la fois de lutter contre le dérèglement climatique, d'enrayer l'érosion de la biodiversité, d'améliorer le quotidien des citoyens, d'améliorer les pratiques démocratiques et la participation citoyenne, de remettre l'exigence de solidarité et d'égalité au cœur de l'économie, et de construire une société plus juste et solidaire qui ne laisse personne de côté.

### Les 4 axes du pacte

**Réinventer le bien commun pour refaire société** : il faut réaffirmer l'objectif d'accès de tous aux droits fondamentaux de mixité sociale, de solidarité des territoires et même reconstruire l'idée de fraternité.

**Remettre l'exigence de solidarité et de justice sociale au cœur de l'économie** : l'objectif, c'est le projet d'une société juste, dans lequel l'emploi se développe, et le travail et la richesse sont équitablement répartis. Il est temps d'imaginer une nouvelle politique économique, sociale, fiscale pour notre économie en transition.

**Réconcilier transition écologique et justice sociale pour construire un avenir partagé** : notre mode de développement nous prive aujourd'hui de notre avenir, nous devons changer de modèle. Il est essentiel que l'ensemble de la population puisse intégrer et participer équitablement à la transition écologique.

**Partager le pouvoir pour mieux agir** : notre démocratie est sans doute moins malade de ses institutions que de l'esprit dans lequel nous les faisons fonctionner. Nous survalorisons le vote aux dépens des délibérations, l'opinion au dépens de la réflexion collective.

*Le détail des 66 propositions est accessible via votre moteur de recherche : 66 propositions*

#### POUR NOUS CONTACTER

CFDT Centrales Finances - 120, rue de Bercy - Bât Necker - Télédoc 704  
75572 PARIS CEDEX 12 - Tél. : 01.53.18.72.89  
Courriel : [syndicat-cfdt-centrale@syndicats.finances.gouv.fr](mailto:syndicat-cfdt-centrale@syndicats.finances.gouv.fr)



▶▶▶ SPACEFF

*Pour visiter notre site, flashez le code ci-contre*

